



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20251006-2025OCTDEL45-DE

Date de la convocation : 30 septembre 2025
Séance du Conseil Municipal : 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD (sauf à la délibération n°13)- Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 22 à 25) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET (sauf à la délibération n°2) - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 2 et 13
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 2, 13 et 22 à 25
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 2 et 22 à 25
31 à la délibération 13

Secrétaire de séance : Tanguy SACHOT

45. SIGNATURE DE CONVENTIONS RELATIVES À L'ÉDITION 2026 DE L'ÉVÈNEMENT MUSICAL RÉGIONAL « MA RÉGION VIRTUOSE »

La Ville des Herbiers accueille depuis 2017 des concerts dans le cadre d'un festival dédié à la musique classique, porté par la Région des Pays de la Loire, appelé « Ma Région Virtuose » qui se déroulera du 23 au 25 janvier 2026. Désormais « Ville Partenaire », il est proposé à la Ville des Herbiers de signer une convention de coopération avec la Région des Pays de la Loire, afin de définir les conditions générales d'organisation et de promotion de cet événement, ainsi qu'une convention de mandat, précisant les modalités de la billetterie.

Le montant de l'engagement financier de la Ville des Herbiers est estimé à 5 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention de coopération ci-annexé,
Vu le projet de convention de mandat ci-annexé,
Vu l'avis favorable de la commission Famille et Cadre de Vie du 17 septembre 2024,
Vu le rapport d'Isabelle CHARRIER-FONTENIT,

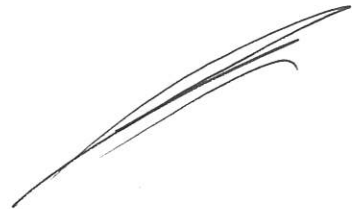
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le projet de convention de coopération ci-annexé avec la Région des Pays de la Loire,
- approuve le projet de convention de mandat ci-annexé avec la Région des Pays de la Loire,
- autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Tanguy SACHOT
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 10 OCT. 2025
Publié électroniquement le : 10 OCT. 2025
Notifié le :